



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

869-2 – LUG 1/11

Notification aux Parties à la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007

Ratification de la République d'Islande

Le 25 février 2011, la République d'Islande a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification de la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007.

Conformément à son article 69, paragraphe 5, la Convention entrera en vigueur pour la République d'Islande le premier jour du troisième mois qui suivra le dépôt de cet instrument de ratification, soit le 1^{er} mai 2011.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) et en application de l'article 78 de la Convention.

Berne, le 3 mars 2011

